

Autorisation de reproduction et de représentation de photographie d'une personne mineure



ENTRE :

Mme/M. _____

et Mme/M. _____

Demeurant _____

Dénommé(e)s ci-après « les représentants légaux »,

Représentants légaux de l'enfant :

Nom et prénom : _____

Né(e) le __/__/__ à _____

Demeurant à _____

Dénommé(e) ci-après « l'enfant ».

ET :

Mme/M. _____

Demeurant _____

Dénommé(e) ci-après « le Photographe ».

Article 1 – Cession des droits

Par le présent contrat, les représentants légaux autorisent le Photographe à reproduire, représenter et exploiter l'image de l'enfant, telle qu'elle figure sur les photographies réalisées le __/__/__ à _____.

Cette autorisation est accordée pour :

- Toute communication institutionnelle ou commerciale du Photographe, sur tout support (imprimé, numérique, audiovisuel, réseaux sociaux, site internet, supports promotionnels, etc.) ;
- Les usages liés à la promotion des activités photographiques du Photographe, en France et à l'international.

Il est expressément convenu que l'utilisation des photographies ne pourra en aucun cas porter atteinte à la vie privée ou à la dignité de l'enfant, ni être diffusée sur des supports à caractère pornographique, diffamatoire, xénophobe, violent ou illicite.

Les représentants légaux déclarent que l'enfant n'est lié à aucun contrat exclusif concernant l'utilisation de son image.

Article 2 – Rémunération et durée

La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

Elle est valable pour une durée de 10 ans à compter de la signature du présent document.

À l'issue de cette période, un renouvellement écrit pourra être établi si nécessaire.

Article 3 – Droit applicable et juridiction compétente

Le présent contrat est régi par le droit français.

En cas de litige relatif à son interprétation ou à son exécution, compétence expresse est attribuée aux tribunaux du ressort du domicile du Photographe, sauf disposition légale contraire.

Fait à _____, le ____/____/____

Les représentants légaux

(Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé »)

Le Photographe

(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)